

PROCES VERBAL DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. POUCHARD Éric.

Présents : Mmes Séverine BATARD, Anne-Louise CHAMBRIER, Nelly GARINEAU PESCHER, Rosa Maria PUYRAUD, Valérie TAVERNIER, MM. Vincent BOUNY, Frédéric DELANNE, David JOURDAN, Éric POUCHARD, M. Thierry ROSTAND et Patrick SAUDEL

Mme Lucie DONZE donne procuration à M Vincent BOUNY

Mme Clémence GUIDOT donne procuration à M. Patrick SAUDEL

Excusé (s) : Mmes Lucie DONZE, Clémence GUIDOT, Michel DEBAERE

Monsieur Vincent BOUNY est nommé secrétaire.

Procès-Verbal du 7 mai 2026 a été voté par 13 Voix POUR

Le Conseil Municipal,

- Elections sénatoriales : (3 délégués et 3 délégués suppléants)

Elections des délégués :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres et en toutes lettres	
DONZE Lucie	13	treize
BOUNY Vincent	13	treize
POUCHARD Éric	13	treize

Proclamation de l'élection des délégués¹

Mme DONZE Lucie a été proclamée élue au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M BOUNY Vincent a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. POUCHARD a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

Elections des délégués suppléants :

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (Dans l'ordre décroissant des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres et en toutes lettres	
SAUDEL Patrick	13	treize
ROSTAND Thierry	13	treize
JOURDAN David	13	treize

Proclamation de l'élection des suppléants

En application de l'article L. 288 du code électoral, l'ordre des suppléants a été déterminé successivement par **l'ancienneté de l'élection** (élection au premier ou au second tour) puis, entre les suppléants élus à l'issue d'un même tour de scrutin, par **le nombre de suffrages obtenus** puis, en cas d'égalité de suffrages, par **l'âge des candidats**, le plus âgé étant élu.

M. SAUDEL Patrick a été proclamé élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. ROSTAND Thierry a été proclamé(e) élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

M. JOURDAN David a été proclamé(e) élu au 1er tour et a déclaré accepter le mandat.

La séance est levée à 20h15 pour élaborer le Procès-Verbal des élections sénatoriales et effectuer la transmission des résultats à la Préfecture.

La séance reprend à 20h50 pour la suite de la réunion du Conseil.

- Vote du tarif de l'accueil périscolaire à compter de septembre 2026 :

Le Maire précise que les tarifs de l'accueil périscolaire de la commune de Lansac doivent être en concordance avec ceux de la commune de Tauriac, vu le Regroupement Pédagogique Intercommunal de LANSAC-TAURIAC. En procédant à la tarification indexée au quotient familial la commune touchera des aides de la CAF. Il faut organiser des activités durant cet accueil.

Les familles devront mentionner dans le dossier d'inscription de leur enfant à l'école si l'accueil périscolaire sera OCCASIONNEL ou REGULIER.

- Accueil périscolaire Occasionnel :

Quotient familial	Tarif- euros
De 100 à 900	2 € / jour
De 901 à 1 200	2.5 € / jour
Au-dessus de 1 200	3 € / jour

- Accueil périscolaire régulier :

Quotient familial	Tarif- euros
De 100 à 900	25 € / mois
De 901 à 1 200	27 € / mois
Au-dessus de 1 200	30 € / mois

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire et de garder ceux de l'année scolaire 2025-2026.

M. le Maire rappelle pour les nouveaux élus (es), le fonctionnement de la tarification de l'accueil périscolaire. Les parents devront choisir le type d'accueil périscolaire, soit occasionnel, soit régulier. Dans la tarification occasionnelle, il sera comptabilisé le nombre de fois de présence. Ex : Pour 8 présences à un quotient de 100 à 900, donc 2 euros, les parents seront facturés 16 euros. Il n'y aura plus de basculement dans la tarification régulière, par le service comptabilité de la mairie, dès lors d'un dépassement de 5 présences. Le changement de tarification pourra être fait à la fin de chaque trimestre à la demande des parents, par simple courrier, à la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 13 voix POUR dont 2 procurations

- Vote de la convention :

- Adhésion au service commun avec le Grand Cubzaguais Communauté des Communes pour la cuisine centrale MIAMM pour l'année 2026-2027 :

M. le Maire avait proposé au Conseil du 2 avril dernier, de changer de prestataire pour la fabrication des repas, donc de passer chez MIAMM, cuisine centrale de la communauté des communes du Grand Cubzaguais. Le conseil avait donné son accord.

Certains d'entre nous souhaitaient visiter cette cuisine, nous y sommes allés, le jeudi 4 juin. Les conseillères et les conseillers ont trouvé le site d'une grande modernité.

La cuisine peut aussi fournir des repas froids à emporter pour les sorties scolaires.

Le pain est compris dans le tarif du repas et il sera livré par un boulanger, tous les matins. Cette livraison est gérée par le GCCC.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil de pouvoir signer tous les documents nécessaires à l'adhésion ou à tout autre formalité afin d'adhérer à MIAMM

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Vote par 13 voix POUR dont 2 procurations

- Création du service commun mutualisé « Cuisine Centrale MIAMM » du Grand Cubzaguais et adhésion.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer la convention avec le GCCC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 13 voix POUR dont 2 procurations

- Mise en place d'un service commun mutualisé « confection et livraison de repas Cuisine Centrale MIAMM » du Grand Cubzaguais.

M. le Maire demande l'autorisation au Conseil de signer la convention avec le GCCC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 13 voix POUR dont 2 procurations

- Vote du tarif du repas du restaurant scolaire suite au nouveau prestataire :

Suite à notre nouveau prestataire les tarifs changent :

Maternelle : 3,05 euros

CP CE1 CE2 : 3,25 euros

CM1 CM2 : 3,45 euros

Adulte : 3,45 euros

Dans le cadre du regroupement pédagogique intercommunal, la commune de Tauriac a transmis leur projet de tarifs et nous souhaitons avoir les mêmes. Il est proposé aussi un goûter pour les enfants qui restent à la garderie. Ces tarifs sont une estimation c'est pour cela que pour cette année nous restons au tarif ci-dessous pour pallier à l'augmentation du service commun.

Pour bénéficier d'une prestation supplémentaire de la part de la CAF, il nous est proposé de soumettre les factures du restaurant scolaire au quotient familial des parents comme il est déjà le cas avec les factures de l'accueil périscolaire.

Les tarifs à compter du 1^{er} septembre 2026 seront comme suit :

Quotient inférieur à 900 €	3.80 €
Entre 901 et 1200 €	3.90 €
Plus de 1200 €	4.00 €

La Municipalité offre le gouter aux enfants de l'accueil périscolaire de Lansac.

Pour les adultes (enseignants (es), personnel communal, intervenants et remplaçants (es) à l'école...) le tarif serait de 4 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote pour ces nouveaux tarifs mis en application en septembre 2026 par 13 voix POUR dont 2 procurations

- PLU (Plan Local d'Urbanisme) Enquête publique du 29 juin au 27 juillet 2026 inclus relative à la modification simplifiée n°2 :

M. le Maire informe que l'enquête publique sera du 29 juin au 27 juillet. Des affiches jaunes seront affichées à la Mairie, à la salle des fêtes, et près de l'Agence Postale Communale afin d'informer les Lansacais que l'enquête est en cours. Deux annonces seront publiées 15 jours avant dans le journal Sud-Ouest et Haute Gironde pour donner les dates de l'enquête.

Ces informations seront mises sur Intramuros, sur Facebook et sur le site de la commune : lansac.fr

- FDAVC :

M. le Maire explique que la FDAVC est une subvention attribuée par le Département pour tout travaux de voirie. Il faut envoyer le dossier avant le 15 juin. M. le Maire demande l'autorisation de monter le dossier pour prétendre à la subvention et d'avoir l'autorisation de pouvoir signer tous les documents nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 13 voix POUR dont 2 procurations

- Conteneur de vêtement :

M. le Maire a été contacté par la société ACTI FRIP qui collecte des vêtements pour leurs recyclage. Elle nous demande s'il était possible de mettre un conteneur pour cette collecte. Le conseil est inquiet que cela devienne un dépôt comme les conteneurs du SMICVAL.

M. Le Maire propose que l'entreprise lors du prochain conseil au mois de juillet vienne nous faire une présentation. Le Conseil donne son accord.

- PICS :

La CDC veut élaborer un Plan Intercommunal de Sauvegarde. Nous avons un plan de sauvegarde communale, il a été mis à jour par M. DEBAERE. La CDC demande un référent communal pour le PICS. M. Le Maire propose que ce soit M. DEBAERE, étant absent, M. Le Maire lui avait proposé de prendre la place avant la réunion de ce soir. Il est d'accord, M. le Maire demande au sein du Conseil s'il y a des candidatures pour être référent à la CDC à la place M. DEBAERE. Le Conseil valide M. DEBAERE.

Questions diverses

L'enquête publique sera affichée à divers endroits sur la commune (affiches jaune plastifiées) à savoir : à l'intérieur et extérieur de la Mairie, sur la porte d'entrée de la salle des fêtes, sur le panneau d'affichage près de l'Agence Postale Communale et du salon de coiffure.

Mme Nelly GARINEAU PESCHER a quitté la séance à 21h20.

Mme Anne Louise CHAMBRIER demande la possibilité de faire une réunion avec les membres des associations sur la commune afin de pouvoir faire des animations ensemble.

L'objectif est de mobiliser un plus grand nombre de personnes. Une réunion future sera programmée.

Mme Anne Louise CHAMBRIER demande de pouvoir installer une « clim » ou de gros ventilateurs industriels dans le restaurant scolaire suite aux fortes chaleurs, comme les semaines 21 et 22.

M. le Maire répond qu'il n'est pas possible d'installer une « clim » car trop de déperdition.

Il informe que des ventilateurs avaient été achetés et précise qu'il n'a pas d'objection pour en commander d'autres.

Mme Anne Louise CHAMBRIER annonce que le nouveau site internet avance. Elle propose d'avoir en plus des armoiries de la commune que nous ayons un logo. Plusieurs choix sont proposés sur les thèmes de la vigne, le moulin. Le logo choisi par le Conseil Municipal est celui avec le moulin sur un paysage, les vignes, entourés de deux cercles et le lion du Blason de la commune.

Mme Séverine BATARD informe que la cuisine centrale MIAMM travaille tous les jours fériés, qu'il n'y a pas de problème de livraison des repas. Le pain est compris dans le prix du repas. Les commandes au boulanger sont gérées par la cuisine centrale MIAMM.

Pour les sorties scolaires nécessitant un pique-nique, MIAMM prévoira des salades composées en les prévenant 15 jours avant l'activité prévue.

- Tout est BIO à 95 %
- Contrôles sanitaires tous les 2 semaines
- Formation pour le personnel communal

M. Vincent BOUNY annonce qu'une partie des Conseillers Municipaux ont visité la cuisine centrale MIAMM à Saint -André-de-Cubzac.

La séance est levée à 21h 55

Mme Séverine BATARD	
M. Vincent BOUNY	A procuration de Mme Lucie DONZE
Mme Anne-Louise CHAMBRIER	
M. Frédéric DELANNE	
Mme Nelly GARINEAU PESCHER	
M. David JOURDAN	
M. Éric POUCHARD	
Mme Rosa Maria PUYRAUD	
M. Thierry ROSTAND	
M. Patrick SAUDEL	A procuration de Mme Clémence GUIDOT
Mme Valérie TAVERNIER	